

s'y soumettre—et je me crois pour le moins autorisé à me faire en ceci le porte-parole de ma province.

Le même jour, soit le 18 juin 1917, l'honorable Charles Marcil, ancien orateur de la Chambre, que je comptais autrefois au nombre de mes amis, a prononcé les paroles suivantes, qu'on relève à la page 1497 du hansard de ce jour-là :

...je suis prêt à me soumettre loyalement au verdict du peuple, quel qu'il soit; dans les pays soumis au régime britannique, dès que le peuple s'est prononcé, nous devons nous incliner devant son verdict.

Un autre ancien orateur de la Chambre, autrefois ministre dans le Cabinet et chef du parti libéral de la province de Québec, l'honorable Rodolphe Lemieux, avait ajouté ce qui suit (page 1407 du hansard de cette année-là) :

...s'il est accordé un referendum, quel que soit le verdict du peuple, les Canadiens français . . . s'y conformeront. . . ils obéiront à la loi et se battront pour le Canada avec tout autant de vaillance que leurs compatriotes de race et de croyance différentes.

Je me suis référé à ces débats avec l'espoir que les hommes d'Etat d'aujourd'hui adopteront la même attitude et donneront à la population les mêmes conseils et les mêmes directives.

Je voudrais, pendant quelques instants, prier mes compatriotes d'origine française de se garder d'adopter une attitude d'isolement. Voici une question que je leur pose, avec toute la sincérité dont je suis capable: Avez-vous étudié cette question dans tous ses aspects? Je crains que non. Je leur demande, pendant qu'il en est encore temps, d'y réfléchir et de se faire une idée nette là-dessus.

J'en arrive maintenant à l'examen du principe du bill dont est saisie la Chambre. Tout d'abord, envisageons franchement et loyalement les faits. S'il est un membre de la Chambre ou quelqu'un au pays qui s'est fait l'idée qu'une fois le présent bill adopté, le principe du service sélectif national pour outre-mer entrera immédiatement en vigueur, je m'empresse de les détromper.

Telle n'a jamais été l'intention du Gouvernement et cela ne semble pas ressortir des remarques qu'a faites le premier ministre aujourd'hui.

A en juger par la correspondance échangée entre le premier ministre et l'honorable député de Richelieu-Verchères (M. Cardin), il est tout à fait évident que telle n'est pas l'intention du Gouvernement et que la chose ne se réalisera peut-être jamais. J'avoue que toute cette affaire me paraît futile et irréaliste; et cette impression demeure en dépit de l'exposé que le premier ministre a fait cette après-midi. A chaque étape, j'étais des plus embarrassés à connaître au juste les véritables intentions du Gouvernement. On se rappelle

[Le très hon. Mackenzie King.]

que cette question comporte quatre étapes; depuis que le premier ministre a présenté le bill sur la mobilisation en juin 1940, nous avons eu quatre doses homéopathiques de conscription. Tous ceux qui comprennent le sens du mot "homéopathique", sauront combien petites et faibles ces doses ont été.

Dans sa lettre du 9 mai au premier ministre, l'ancien ministre des Transports, l'honorable député de Richelieu-Verchères, parle du bill comme étant "la politique nouvelle du Gouvernement", et dans sa réponse le premier ministre déclare: "Cependant il n'y a pas eu de changement de politique. Aucune nouvelle politique n'a été adoptée." Je suis d'avis que c'est un pas de plus, que c'est la continuation de la politique qui a pris naissance il y a deux ans et qui est maintenant rendue à l'étape finale, si ce n'est qu'il reste encore un pas à faire; ce pas, on peut le faire à n'importe quel moment, au gré et au caprice du premier ministre et du Gouvernement. C'est l'extension de la même politique, si ce n'en est pas une nouvelle. Voilà ma conclusion; mais je demande alors de quelle sorte de mesure sommes-nous saisis et quelles conclusions pouvons-nous tirer, quand deux hommes qui ont pris part à toutes les discussions secrètes qui ont précédé le bill, ne sont pas du même avis touchant sa signification et sa portée?

Si le premier ministre a raison, qui pourrait affirmer que le mesure soit autre chose que du camouflage, de la poudre aux yeux, ou pire encore, de l'atérolement? Si la politique du Gouvernement n'a pas subi de changement, comment se fait-il qu'un membre du cabinet qui a la confiance du premier ministre démissionne du Gouvernement?

La politique de ce Gouvernement, la politique du parti libéral pendant plus de vingt-cinq ans s'est toujours affirmée contre le service militaire obligatoire pour outre-mer en toutes circonstances,—remarquez bien,—en toutes circonstances. Quiconque m'entend reconnaîtra le bien-fondé de ce que je dis là. L'honorable représentant de Richelieu-Verchères (M. Cardin) le reconnaîtra certainement. Il a été l'un des adversaires les plus en vue de la conscription pour outre-mer, et je suis certain qu'il ne soutiendra pas le contraire. Il maintiendra son attitude, j'en suis sûr, lorsqu'il prendra la parole au cours de ce débat.

Monsieur le président, si vous et les honorables membres de cette Chambre voulez la confirmation de ce que je viens d'affirmer au sujet de la politique suivie par ce Gouvernement et par le parti libéral, sous la direction du très honorable premier ministre, pendant près de vingt-cinq ans, vous n'avez qu'à lire la lettre qu'écrivait, il y a quelques jours, le ministre de la Justice (M. St-Laurent) à un